

PROCEDURE NORMALE

OBJET : Convention d'occupation du domaine public en vue de l'exploitation d'une activité économique

AUTORITE GESTIONNAIRE DU DOMAINE PUBLIC : SYTRAL, 21 boulevard Vivier Merle
69003 LYON

MANDATAIRE du SYTRAL : PROMOMETRO – 35 boulevard Sébastopol 75001 PARIS

DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT, OBJET DE L'OCCUPATION

Surface commerciale de 45 m², en zone hors contrôle à proximité du point de vente à emporter, aujourd'hui fermé et précédemment exploitée sous l'enseigne « Hypnotik », à la Station GRANGE BLANCHE.

Un plan de situation est joint ci-dessous.

TYPE D'ACTIVITE AUTORISEE SUR L'EMPLACEMENT : Coiffure Hommes et/ou Femmes et vente de produits capillaires.

TYPE DE PROCEDURE : procédure de sélection préalable prévue par les dispositions des articles L. 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP).

Une convention d'occupation sera signée avec le candidat retenu. Cette convention portera autorisation d'occupation précaire et révocable, sans constitution de droits réels. L'occupation sera autorisée moyennant le versement, par l'occupant, d'une redevance.

La durée de la convention sera proposée par les candidats à l'occupation.

A tout moment, le SYTRAL se réserve le droit de renoncer à la présente procédure de sélection préalable en la déclarant sans suite. Aucun candidat ne pourra invoquer l'interruption de la procédure pour réclamer au SYTRAL une quelconque réparation.

OBTENTION DU DOSSIER DE SELECTION :

Les candidats intéressés par l'emplacement doivent adresser à la société PROMO METRO une demande d'envoi du Dossier de Sélection en précisant la référence 2019 – 03 - A.

Ce dossier contient le règlement de la procédure de sélection, la convention d'occupation du domaine public type ainsi que différents documents annexes, nécessaires à la formulation des offres d'occupation.

La date limite de réception des demandes des candidats d'envoi du Dossier de Sélection par la société PROMO METRO est fixée **au 29 janvier 2019 à 16h00, délai de rigueur**. C'est la date de réception de l'email par la société PROMO METRO qui sera prise en compte.

La demande d'envoi devra impérativement être adressée par courriel à l'adresse suivante : consultations@promometro.com . Toute demande arrivant à une autre adresse email ou par un autre support ne sera pas prise en compte.

Cette demande devra, en outre, comporter :

- l'adresse électronique à laquelle les candidats souhaitent que leur soit envoyé un courriel permettant de télécharger le Règlement de consultation
- un n° de téléphone et une adresse postale le cas échéant permettant de contacter le candidat.

Il appartient à chaque candidat de s'assurer que sa demande de Dossier de Sélection faite auprès de la société PROMO METRO a bien été reçue par cette dernière. La société PROMO METRO ne saurait être tenue pour responsable d'une erreur du candidat dans l'envoi de sa demande par courriel. De même, la responsabilité du SYTRAL et/ou de la société PROMO METRO ne pourra en aucun cas être recherchée en cas de retard dans l'acheminement de l'email.

Toute demande reçue après cette date/horaire et/ou arrivant à une autre adresse email que celle visée ci-dessus ou sur un autre support ne sera pas prise en compte.

REMISE DES OFFRES D'OCCUPATION

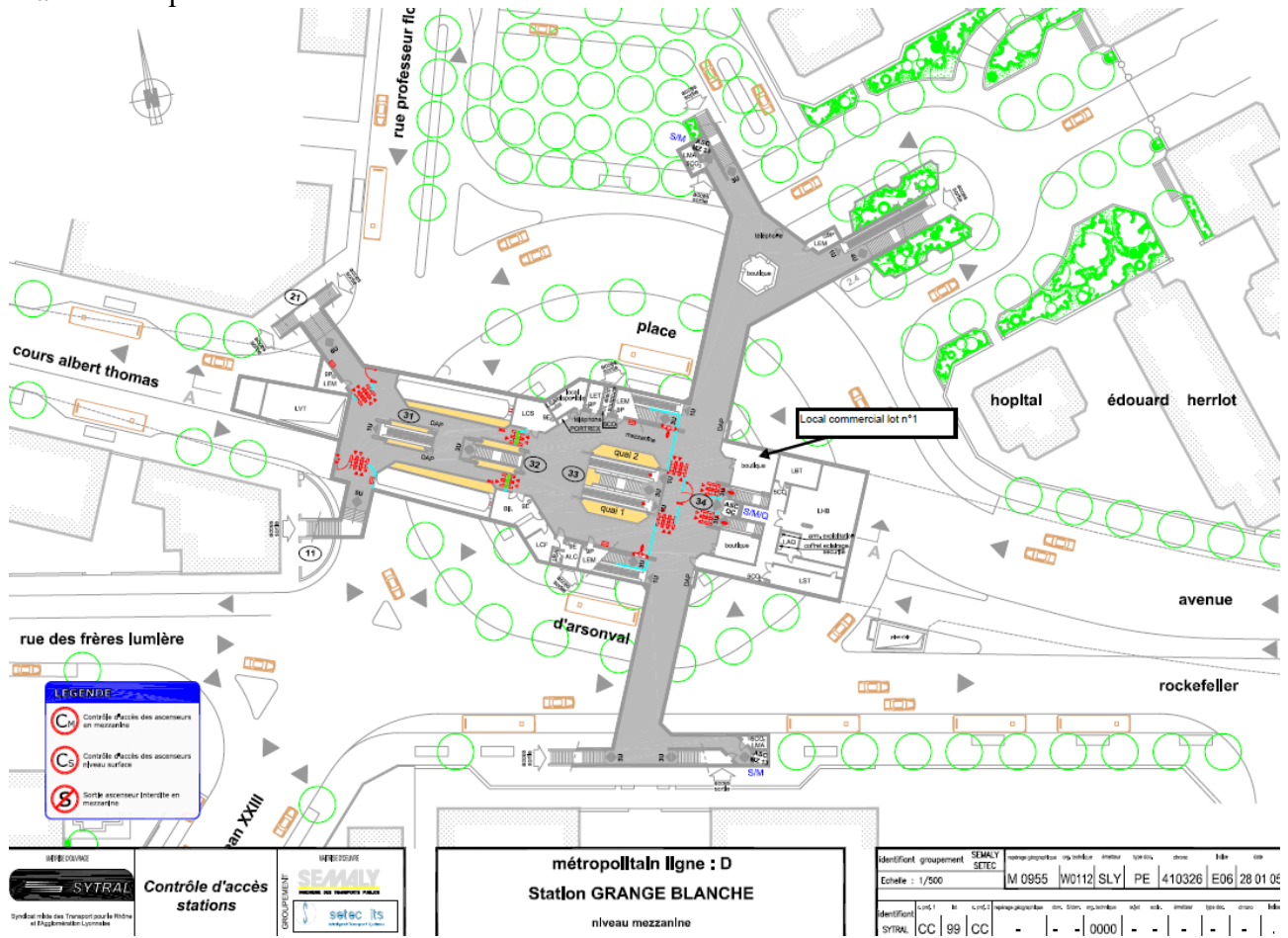
Sur la base du dossier de sélection et suivants les modalités qui y sont décrites, les candidats à l'occupation devront ensuite remettre leurs offres d'occupation avant le **28 février 2019 à 16h00** Heures (date et heure de réception).

CHOIX DE L'OCCUPANT : L'occupant retenu sera choisi en fonction des éléments suivants :

1. L'offre commerciale.
2. L'aménagement du local
3. L'offre financière proposée sur l'emplacement commercial. Celle-ci doit comprendre :
 - une redevance (partie fixe minimum) annuelle en Euro HT/ HC/ an
 - Une redevance variable sur %
 - une redevance (partie fixe) pendant la durée des travaux d'un montant en Euro HT/ HC/ an
 - Le montant hors taxes des investissements et la cohérence de ces investissements avec la durée proposée de la convention. La durée proposée doit permettre d'assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis.

. DATE DE PUBLICATION DU PRESENT AVIS SUR LE SITE INTERNET DU SYTRAL, DE PROMO METRO ET DU JAL : 18 janvier 2019

Plan de l'emplacement



Contrôle d'accès stations



métropolitain ligne : D
Station GRANGE BLANCHE
 niveau mezzanine

identifiant groupe	SEMAly	SETEC	numéro-projet	org. maître	inter	site	date	libé	stat
Echelle :	1/500		M 0955	WC112	SLY	PE	410326	E06	28 01 05
identifiant	LONG 1	SE	LONG 2	numéro-projet	site	inter	org. maître	site	date
SYTRAL	CC	99	CC	-	-	-	0000	-	-